

Le présent plan de bornage est provisoire (les surfaces et les cotes sont donc indicatives), il ne deviendra définitif qu'une fois l'ensemble des accords recueillis et la signature du géomètre expert en charge du dossier apposée sur le plan.
Il n'a pas été procédé à un relevé exhaustif des réseaux existants. Dans le cadre de la division, si des réseaux existent sur le lot vendu, ils seront à déplacer à la charge du vendeur.

